

MARDI 24 MARS 2026

PACTES DUTREIL

Comment les mettre en pratique sans risque

MERCREDI 25 MARS 2026

DONATION & DÉMEMBREMENTS

Quelles stratégies de transmission mener ?



Cette formation a été homologuée
par le Conseil national des barreaux

[**www.efe.fr**](http://www.efe.fr)

Éligible au plan de développement des compétences



Les pactes Dutreil sont des outils extraordinaires d'optimisation et de gestion patrimoniales. Aujourd'hui seul subsiste le pacte Dutreil Transmission subsiste qui permet de transmettre la société en bénéficiant d'une **exonération de 75% sur les droits de mutation**. Toutefois, ce régime exceptionnel se révèle en pratique **très complexe à mettre en œuvre et à faire valoir sans risque de remise en cause par l'administration fiscale** comme le démontre **l'activité jurisprudentielle et contentieuse de l'année 2025**.

Quels choix sont faits par l'administration fiscale ? Quels nouveaux contentieux et jurisprudence cette année ? Comment traiter les cas spécifiques ?

Le démembrement de propriété est-il une pratique dépassée ou trop risquée ? Non ! Dresser un tel constat, c'est oublier les avantages juridiques et fiscaux de ces dispositifs. Le démembrement demeure un outil indispensable de vos stratégies patrimoniales qu'il faut utiliser avec maîtrise pour éviter les sanctions de l'administration fiscale.

Cette double journée exceptionnelle, organisée par EFE, est l'occasion unique de faire le point sur toutes les nouveautés apportées aux pactes Dutreil sous la présidence de Jean-François Desbuquois et sur les transmissions démembrees.

Alain Barbot

Responsable de l'Offre en Comptabilité - Fiscalité
abarbot@efe.fr



Pactes Dutreil : comment les mettre en pratique sans risque ?

MARDI 24 MARS 2026

JOURNÉE PRÉSIDÉE PAR : **Jean-François DESBUQUOIS** - Avocat Associé - FIDAL

8h45 Accueil des participants

S'ASSURER DU BÉNÉFICE DE L'EXONÉRATION

9h00 Quel est le champ d'application ? Quels pièges éviter dans le respect des conditions d'application ?

- Quels titres de sociétés et activités éligibles ?
 - Holdings, holdings animatrices : comment s'articule le pacte Dutreil ?
 - La location meublée est-elle encore autorisée ?
- Comment mettre en pratique le principe de prépondérance de l'activité éligible ?
 - Quid de la présence de sous-holdings passives ?
 - Le critère de prépondérance se dédouble-t-il pour les holdings animatrices ?
- Quelle possibilité d'évolution de l'activité éligible en cours d'engagement ? Que faire ?
- Quels titres de sociétés et activités éligibles ?
- Quels sont les mutations et les bénéficiaires concernés ?
 - Comment s'intègrent les donations en nue-propriété ?
 - Pourquoi peut-il être opportun d'en constituer plusieurs ?
 - Quid des personnes morales en cas de donation ?

Régime de droit commun : quelles conditions respecter ? Quelles conséquences en cas d'opérations portant sur les titres soumis à l'engagement ?

- Quelles obligations respecter à la conclusion, au cours de l'engagement collectif puis lors de l'engagement individuel ?
- À chaque opération ses conséquences et ses interdictions
 - Quelle gestion des opérations familiales : donations, partages et apports en communauté ?
 - Quid des apports avec ou sans soulte de titres indivis ?
 - La vente après la transmission en cours d'engagement collectif et individuel : quelle portée ?
 - Scission, fusion, augmentation de capital : qu'est-il réellement possible de faire et sous quelles conditions ?
 - Quelle gestion du pacte en cas d'offre publique d'échange ?
- La fonction de direction : par qui peut-elle être exercée dans les phases successives et selon quelles modalités ?



Jean-François DESBUQUOIS

Avocat Associé
Directeur technique national du département Droit du patrimoine
FIDAL

10h45 Café – Networking

11h00 Mise en œuvre de l'exonération en pratique

- Qui exerce l'option et comment ?
- Quelle est l'assiette de l'exonération de 75% ?
 - Comment s'applique-t-elle dans les situations spécifiques : donation en nue-propriété, donation-partage avec soultes ?
- Quelles sont les modalités pratiques de la réduction partielle de droits de 50% ?
 - Comment s'applique-t-elle en cas de donations mixtes ?
 - Une donation conjointe d'usufruit et de nue-propriété en bénéficie-t-elle ?

LE FBO

L'apport à une holding : conditions, pratique et contentieux

- L'appréciation du seuil de 50%
- L'appréciation du seuil de 75%
- Qui peut exercer la fonction de direction dans la holding et pour quelle durée ?
 - Peut-on apporter des titres grevés d'usufruit ?

- Peut-on apporter des titres soumis à des engagements différents ?
- Comment apporter des titres grevés d'une plus-value en report ?

Jean-François DESBUQUOIS

12h30 Déjeuner

LE PACTE DUTREIL DANS DES APPLICATIONS COMPLEXES

14h00 Comment adhérer à un engagement en cours ?

Quelles conséquences pour les signataires d'origine ?

Pacte Dutreil « réputé acquis »

Le régime du pacte conclu post mortem : comment le mettre en œuvre ?

Quelles utilisations et pratiques des sociétés interposées ?

- Comment adapter trois conditions traditionnelles au cas des sociétés interposées ? Comment définir leur répartition entre les différents sociétés et associés ?
- Quel traitement des donations en réserve d'usufruit ?
- Comment peut-on appliquer l'exonération partielle Dutreil avec la réduction de droits de 50% ?
- Quel sens donner au principe du « maintien inchangé des participations » ?
- Quelles obligations de conservation spécifiques ?
- Quelles restructurations possibles : en cours d'engagement collectif, avant puis après la transmission exonérée ? En cours d'engagement individuel ?



Grégory DUMONT

Avocat Associé - Partner
Département Droit du patrimoine
CMS FRANCIS LEFEBVRE AVOCATS

15h45 Café – Networking

CONTENTIEUX ET BONNES PRATIQUES

16h00 Quels sont les points de vigilance de l'administration fiscale et les solutions à y apporter ?

- Quand et comment l'administration s'attaque-t-elle aux pactes Dutreil ?
- Respect des obligations déclaratives : la première porte d'entrée du contentieux ?
- Comment identifier les faiblesses de ses pactes au regard de la jurisprudence ?
- Quelles régularisations possibles ?
- Quelle est la prescription ?

Comment protéger l'entreprise et son dirigeant ? Quels liens avec les autres dispositifs juridiques et fiscaux

- Comment utiliser les outils juridiques : donation-partage, mandat à effet posthume, holding de contrôle et pacte de famille ?
- Les dispositifs fiscaux : paiement différé et fractionné
- La gouvernance de l'entreprise familiale
- L'application des pactes Dutreil dans les grands groupes familiaux



Jean-François DESBUQUOIS



Pierre CENAC

Notaire Associé
C&C NOTAIRES

17h30 Clôture de la journée

Démembrement, quasi-usufruit, abus de droit : quelles stratégies mener ?

MERCREDI 25 MARS 2026

8h45 Accueil des participants

9h00 **Le démembrement de propriété des droits sociaux : comment répartir les droits de vote entre l'usufruitier et le nu-propiétaire ?**

- Quelles sont les conséquences de l'absence de qualité d'associé de l'usufruitier ?
- La répartition légale des droits de vote est-elle satisfaisante ?
- Est-il possible de confier l'intégralité des droits de vote à l'usufruitier ?

Comment répartir les droits financiers entre l'usufruitier et le nu-propiétaire ?

- Qui de l'usufruitier ou du nu-propiétaire a droit au bénéfice distribué ?
- Qui de l'usufruitier ou du nu-propiétaire a droit aux réserves distribuées ?
- Une convention de démembrement peut-elle déroger aux règles légales et jurisprudentielles ?
- À quel formalisme cette convention doit-elle répondre ?

Quelles sont les conséquences fiscales d'un démembrement de propriété des droits sociaux ?

- Qui de l'usufruitier ou du nu-propiétaire est imposable sur les dividendes versés par une société soumise à l'impôt sur les sociétés ?
- Qui de l'usufruitier ou du nu-propiétaire est imposable sur les résultats constatés par une société semi-transparente ?
- Une convention dérogeant aux principes applicables est-elle possible ?

Quel est le régime juridique des comptes courants d'associés démembres ?



Henri LEYRAT

Notaire associé

OFFICE NOTARIAL CLERMONT RÉPUBLIQUE

10h45 Café – Networking

11h00 **Démembrement de propriété et transmission : enjeux et perspectives**

- Usufruit et époux communs en biens : bonnes pratiques et points de vigilance
- Focus sur le cas particulier de la réversion d'usufruit
 - Comment traiter la réversion d'usufruit au profit du conjoint ?
 - Quel est le sort de la réversion d'usufruit en cas de vente ou d'apport du bien donné en société ?
- Usufruit et donation-partage transgénérationnelle
 - Quel traitement de la donation-partage de la nue-propriété aux petits-enfants avec réserve et réversion d'usufruit au profit des enfants ?

- Quel traitement de la donation-partage avec réincorporation de donations antérieures et attribution de la nue-propriété aux petits-enfants ?
- Pourquoi procéder à la donation-partage avec réincorporation de donations antérieures et attribution de la nue-propriété aux petits-enfants avec réserve et réversion d'usufruit au profit des parents ?
- Usufruit et pacte Dutreil : que faut-il impérativement anticiper avant la transmission ?
- Usufruit et clause bénéficiaire des contrats d'assurance vie
 - Pourquoi et comment rédiger une telle clause ?
 - Quelle articulation avec une convention de quasi-usufruit ?



Sébastien COMPAROT

Avocat Associé

FIDAL

12h30 Déjeuner

14h00 **Quasi-usufruit : comment être certain de son effectivité ?**

- Quasi-usufruit légal & quasi-usufruit conventionnel : entre mythe et réalité
 - Pourquoi créer le quasi-usufruit ?
 - Comment le créer ? Quels sont les points d'attention ?
 - Pourquoi et comment le dénouer ?
- Un an après : quels retours sur le 774 bis ?
- Quasi-usufruit et abus de droit : un dispositif source de contentieux
 - Quels sont les schémas contestés ?
 - Comment agir en cas de contentieux ?
- Quelles opportunités demeurent



Pierre CENAC

Notaire Associé

C&C NOTAIRES



Antoine DORCHIES

Notaire

C&C NOTAIRES

16h00 Café – Networking

16h15 **Libéralités internationales : comment transmettre dans un contexte familial international ? Quels points de vigilance et opportunités en droit international privé ?**

- Comment déterminer l'État où seront déclarés, calculés et payés les droits de succession ? En est-il de même pour les donations ?
- Quelles difficultés le praticien français rencontre-t-il et comment les surmonter ?
- Comment assurer la continuité des stratégies successorales mises en place en cas d'expatriation ?



Thomas MAERTENS

Notaire Associé

LACOURTE NOTAIRES ASSOCIÉS

17h30 Clôture de la conférence

POUR QUI ?

- Avocats
- Fiscalistes
- Ingénieurs patrimoniaux
- Conseillers en gestion de patrimoine
- Banquiers privés
- Notaires
- Experts-comptables
- Family officers
- Dirigeants de sociétés

COMMENT ?

- Les exposés sont présentés par des **experts reconnus, alternant théorie et étude de cas pratiques pour une assimilation optimale des concepts**
- Les exposés sont conçus de manière interactive : vous avez la possibilité de **poser vos questions et de réagir à tout moment**
- La remise d'un support écrit en début de conférence pour faciliter le suivi des débats

POURQUOI ?

- Bénéficier des commentaires et études pratiques sur **les nouveautés du pacte Dutreil Transmission**
- Identifier les montages et dispositifs vertueux pour transmettre à moindre coût
- Définir de **nouvelles stratégies de transmission en fonction des objectifs de vos clients**

CONFÉRENCE EN MODE PRÉSENTIEL OU DISTANCIEL



- Si vous assistez à cette conférence en présentiel, vous bénéficierez...
- d'une documentation détaillée disponible sur votre espace client
 - d'échanges directs avec les experts assurant la conférence
 - de présentations d'experts, suivies par des sessions de questions / réponses
- Toutes les précautions seront prises sur le lieu de la conférence afin de respecter la législation en vigueur et les mesures de distanciation sociale.



- Si vous assistez à cette conférence en distanciel, vous bénéficierez...
- d'une connexion à distance sur notre solution distancielle grâce à des identifiants envoyés après l'envoi de votre convocation
 - d'une documentation détaillée disponible sur votre espace client
 - d'une connectivité constante avec les intervenants et autres participants grâce au tchat live et au modérateur/chef de programmes

Si les circonstances sanitaires nous y obligent, la conférence se tiendra uniquement en mode distanciel à la date prévue.



LES PACTES DUTREIL

Jean-François Desbuquois

Allégez le poids de votre fiscalité patrimoniale

Les engagements de conservation de titres sociaux ("pactes DUTREIL") sont la solution offerte par le législateur français aux actionnaires des entreprises familiales pour alléger le poids de leur fiscalité patrimoniale.

LES ACQUIS

- Mettre en œuvre de nouvelles opportunités de transmission en tenant compte des dernières pratiques et des commentaires de l'administration fiscale
- Mettre en place le bon dispositif pour répondre aux besoins spécifiques de vos clients
- Maîtriser concrètement les risques encourus sur plusieurs schémas mis en œuvre sur la place et relevés par l'administration fiscale

**POUR VOUS INSCRIRE
SCANNEZ CE QR-CODE**

ou rendez-vous sur le site www.efe.fr



Vous recevez cette information de la part de EFE (Groupe ABILWAYS).
Si vous ne souhaitez plus recevoir de sollicitations de la part du groupe ABILWAYS :
DPO - 18-24 rue Tiphaine, 75015 Paris ou correctionbdd@abilways.com.

Rejoignez EFE sur LinkedIn



EFE - Edition Formation Entreprise

INFORMATIONS PRATIQUES

DATES ET LIEU DE LA CONFÉRENCE

Mardi 24 et mercredi 24 mars 2026

Paris ou à distance

Le lieu de la conférence vous sera communiqué sur la convocation qui vous sera transmise 10 jours avant la date de la conférence

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

EFE - Département formation
18-24 rue Tiphaine, 75015 Paris
serviceclient@abilways.com - www.efe.fr
Tél. : 01 85 53 27 10

RENSEIGNEMENTS PROGRAMME

Posez vos questions à Alain Barbot
abarbot@efe.fr

PARTICIPATION (TVA 20 %)

2 jours : 1 995 € HT

1 jour : 1 095 € HT

**10 % de réduction pour toute inscription avant le 28/02/2026
(code REDUC10)**

Ce prix comprend le déjeuner, les rafraîchissements et les documents remis pendant la conférence.

**les acteurs de
la compétence**

Membre de la Fédération
Les acteurs de la Compétence

